



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026 À 18H00

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	20	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	01	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
Votants :	21	M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	02	PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Date de la convocation :		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas
9 avril 2026		MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Certifié exécutoire		Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sébastien BROUSTET,
Compte tenu de l'envoi en		Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ,
Préfecture le :		Romain RITOU, Alain ARTIERE, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA,
		conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne le :		ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain
		ARTIERE
Le Maire,		ABSENT(S) : Mme Sylvie FRADIN, Christophe BOURDIEU
		SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Martine MAURY

**DÉLIBÉRATION N° 057 04 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) – FONDS DE CONCOURS
ÉCLAIRAGE PUBLIC – VOL DE CÂBLES SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CENTRE BOURG**

Présentation par M. Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-26 ;
Vu les Statuts du SDEEG et notamment l'article 4.3 ;
Vu la délibération de la Commune en date du 27 novembre 2024 relative au transfert de la compétence Éclairage Public au SDEEG ;
Vu le Règlement Administratif, Financier et Technique de transfert et d'exercice de la compétence Éclairage Public du SDEEG validé par le Bureau Syndical en date du 27 novembre 2024 ;

L'article 3.3 du RAFT de transfert et d'exercice de la compétence Éclairage Public du SDEEG permet aux Collectivités de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, non par une contribution, qui est inscrite dans la section de fonctionnement de la Collectivité, mais par fonds de concours, qui est inscrite dans la section d'investissement de la Collectivité.

Cette possibilité offerte par le SDEEG concerne tous les travaux dont le montant est strictement supérieur à 4000€ HT et sous réserve des disponibilités budgétaires du SDEEG consacrées au fonds de concours.

En l'espèce, les opérations consistent en la réalisation de fourniture et pose de câbles avec coffrets de raccordement à la suite d'un vol de câbles :

- Secteur Fermi pour un montant total hors taxe de 13 455.58€,
- Secteur RD113 pour un montant total hors taxe de 8 501.25€,
- Avenue Pierre Bérégovoy pour un montant total hors taxe de 4 070.58€,
- Avenue Branly pour un montant total hors taxe de 2 370.18€,
- Rue Jeanne Bouny pour un montant total hors taxe de 1 356.23€,
- Avenue du Général de Gaulle pour un montant total hors taxe de 5 192.98€,
- Rue Jean Jaurès pour un montant total hors taxe de 2 660.44€,
- Rue Nungesser et Coli pour un montant total hors taxe de 854.12€,
- Avenue du 10 mai 1981 pour un montant total hors taxe de 4 414.60€.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois-quarts du coût hors taxes des opérations concernées.

Ce fonds de concours sera imputé à la section d'investissement de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 32 156,98 €, soit trois-quarts du coût hors taxes des opérations susvisées, à savoir :

Lieu	Devis	Montant Total HT	Fonds de concours en investissement	Contribution complémentaire au Fonds de concours en fonctionnement
Secteur Fermi	devis AS-2511	13 455,58 €	10 091,68 €	3 363,90 €
Secteur RD113	devis AS-2474	8 501,25 €	6 375,94 €	2 125,31 €
Avenue Pierre Bérégovoy	devis AS-2565	4 070,58 €	3 052,94 €	1 017,64 €
Avenue Branly	devis AS-2566	2 370,18 €	1 777,64 €	592,54 €
Rue Jeanne Bouny	devis AS-2545	1 356,23 €	1 017,17 €	339,06 €
Avenue du Général de Gaulle	devis AS-2544	5 192,98 €	3 894,74 €	1 298,24 €
Rue Jean Jaurès	devis AS-2546	2 660,44 €	1 995,33 €	665,11 €
Rue Nungesser et Coli	devis AS-2547	854,12 €	640,59 €	213,53 €
Avenue du 10 mai 1981	devis AS-2574	4 414,60 €	3 310,95 €	1 103,65 €
TOTAL		42 875,96 €	32 156,98 €	10 718,98 €

- **DIT** que ce fonds de concours sera imputé à la section d'investissement du budget de la Commune (budget VOIRIE C/2041582-512).

Fait et délibéré le 22 avril 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

